

## Mieux vivre chez soi et rester dans son logement le plus longtemps possible...

Billom Communauté porte un intérêt fort à votre habitat et a mis en place une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat pour vous aider à réhabiliter votre logement. Des aides financières ont déjà été accordées à près 80 propriétaires.

La moyenne d'aides (subventions accordées) est de 44% du coût des travaux, les aides peuvent provenir de différents organismes comme l'Anah, avec un complément de Billom Communauté et/ou des caisses de retraite et du Département.

Si vous avez un projet de travaux pour faire des économies d'énergie, pour adapter votre logement à une perte d'autonomie, à un handicap, vous pouvez vous adresser à Billom Communauté ou à SOLIHA Puy de Dôme 04 73 42 30 80

Des photos d'exemples :



Une nouvelle chaudière économe en énergie



Une VMC pour mieux ventiler un logement et combattre l'humidité



Des combles isolés gage de confort et d'économie d'énergie



Une salle d'eau adaptée pour une personne en perte d'autonomie



**D'autres travaux peuvent être aidés selon les critères définis par l'Anah, renseignez-vous pour savoir si vous êtes éligibles :**

- **Contactez SOLIHA 04 73 42 30 80 ou**
- **Venez à une permanence**
  - **En mairie de Billom (salle l'Angaud) les deuxièmes mardis de chaque mois entre 10h et 12h.**
  - **En mairie de Saint Dier d'Auvergne les quatrièmes mardis de chaque mois entre 10h et 12h.**
  - **En mairie de Vertaizon les quatrièmes mardis de chaque mois entre 14h et 16h.**
- **Ou bien inscrivez vous sur le site de l'Anah : [monprojetanah.fr](http://monprojetanah.fr) (nouveau 2018)**

Un monte escalier pour une personne en perte d'autonomie

## Proposition d'article ciblé pour un bulletin municipal : adaptation

### Information Billom Communauté

---

## Mieux vivre chez soi Rester dans son logement le plus longtemps possible

---

**Vous souhaitez** créer une salle d'eau, modifier votre salle d'eau (remplacer la baignoire par une douche...), installer des barres d'appui, un monte escalier, supprimer des marches ... **réaliser des travaux qui vous permettent de rester dans votre logement le plus longtemps possible.**



**Une action est mise en place** depuis début juin 2016 et pour 5 ans afin d'aider techniquement et financièrement les propriétaires et notamment les personnes âgées à réaliser des travaux d'amélioration de leurs logements.

**Pour l'adaptation du logement à une perte d'autonomie vous pouvez bénéficier d'aides financières importantes.** <sup>1</sup>

Ces aides peuvent être accordées par Billom Communauté, l'ANAH, vos Caisses de Retraite.

Aussi pour faciliter la tâche à tous les propriétaires, **Billom Communauté** a confié à SOLIHA Puy de Dôme, la mission de venir chez vous, de vous conseiller sur votre projet et de vous assister pour toutes les démarches administratives (demandes d'aides et suivi jusqu'à l'achèvement des travaux).

Prenez contact :

- SOLIHA 04 73 42 30 80 ou
- Venez à une permanence
  - En mairie de Billom (salle l'Angaud) les deuxièmes mardis de chaque mois entre 10h et 12h.
  - En mairie de Saint Dier d'Auvergne les quatrièmes mardis de chaque mois entre 10h et 12h.
  - En mairie de Vertaizon les quatrièmes mardis de chaque mois entre 14h et 16h.

---

<sup>1</sup> Toutes les aides sont délivrées sous conditions, renseignez vous.  
SOLIHA Puy de Dôme

Ou bien inscrivez vous sur le site de l'Anah : [monprojetanah.fr](http://monprojetanah.fr) (nouveau 2018)

*Attention : les travaux ne doivent pas être commencés avant l'accord écrit des aides demandées.  
D'autres aides pour des travaux existent dans le cadre du PIG : renseignez-vous*

## Proposition d'article ciblé pour un bulletin municipal : économies d'énergie

### Information Billom Communauté

# Plus de confort en économisant l'énergie



De retour chez soi, après une journée hivernale, rien de plus beau et agréable qu'un intérieur au chaud.

Voici quelques astuces pour bien réchauffer votre maison et surtout garder la même température:

- 1 – L'isolation thermique des combles : isoler les combles d'une maison est l'action prioritaire permettant de réaliser le plus d'économie d'énergie
- 2 – L'isolation thermique des murs : le fait d'isoler les murs d'une maison est très important pour faire de l'économie d'énergie et lutter contre la condensation et l'humidité.
- 3 – Le chauffage : Lorsqu'il fait trop froid, nous sommes tentés par le fait d'ouvrir à fond les vannes des radiateurs ; alors que la température idéale recommandée est de 19 degrés. Ne surchauffez donc pas votre maison ! Pensez aussi à purger régulièrement vos radiateurs. Pour les plus frileux, ajoutez une couverture sur votre lit et mettez un gilet.
- 4 – La Ventilation Mécanique Contrôlée : la ventilation permanente d'un logement permet une meilleure circulation de l'air et ainsi d'assainir son logement, un logement humide est très difficile à chauffer. Alors combattez cette humidité ! vous trouverez ainsi un gain énergétique.
- 5 – Chassez les fuites d'air et les courants d'air ; en installant des joints sous les portes et châssis de fenêtre
- 6 – Vos enfants assis à leurs bureaux peuvent avoir froid, alors il vaut mieux placer le bureau entre une baie vitrée et un chauffage. Et pour chauffer leurs pieds, rien de tel qu'un tapis en laine !
- 7 – d'autres solutions personnalisées existent en fonction de votre logement

**Une action est mise en place par Billom Communauté** depuis juin 2016 et pour 5 ans afin d'aider techniquement et financièrement les propriétaires souhaitant réaliser des travaux d'économies d'énergie.

Billom Communauté a confié à SOLIHA Puy de Dôme, la mission de venir chez vous, de vous conseiller sur votre projet et de vous assister pour toutes les démarches administratives (demandes d'aides et suivi jusqu'à l'achèvement des travaux).

#### Prenez contact :

- SOLIHA 04 73 42 30 80 ou
- Venez à une permanence
  - En mairie de Billom (salle l'Angaud) les deuxièmes mardis de chaque mois entre 10h et 12h.
  - En mairie de Saint Dier d'Auvergne les quatrièmes mardis de chaque mois entre 10h et 12h.

- En mairie de Vertaizon les quatrièmes mardis de chaque mois entre 14h et 16h.

Ou bien inscrivez vous sur le site de l'Anah : [monprojetanah.fr](http://monprojetanah.fr) (nouveau 2018)

*Attention : les travaux ne doivent pas être commencés avant l'accord écrit des aides demandées.*

*D'autres aides pour des travaux existent dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat : renseignez-vous*